

Compte rendu du CTP de la DJS

du 19 juin 2009

En préambule, un représentant du syndicat FO prend la parole pour dénoncer la suppression des postes de caissiers dans les piscines, actuellement tenus par des adjoints administratifs. La Direction voulant attribuer cette tâche (supplémentaire !) aux adjoints techniques en place sur ces piscines.

Elle dénonce également une dégradation des conditions de travail due à un stress entretenu par une trop forte exigence de la Direction, voire du harcèlement, et réclame que soient revus les cycles de travail. Par ailleurs, elle souligne que l'extension des horaires piscines amène les agents en service de 11h à 21h à prendre 2 repas sur place et demande que soit versée une indemnité.

Thierry Hubsverlin pour la CGT appuie cette revendication et demande que tous les agents ne pouvant aller à la cantine aient une indemnité de repas ou des tickets restaurant.

Mr Vuillermoz, adjoint au Maire chargé des sports, répond que le budget est très tendu et non extensible...et que la Mairie fait ce qu'elle peut...et promet une meilleure organisation pour les repas ! On passe à l'ordre du jour.

1^{er} point : Approbation du PV du précédent CTP

Mr Gibert, sous directeur de la DJS, revient sur la demande d'indemnité pour les repas...et déclare que les agents travaillant pour Paris Plage n'en ont pas alors que leurs conditions de travail sont encore plus lourdes !

CGT et FO, outrés de ce qu'il ose essayer d'opposer les personnels, réitèrent officiellement leur demande d'indemnité repas.

Mr Vuillemoz répond qu'il fera suivre cette demande à la DRH quand on la lui aura fait parvenir par courrier.

Approuvé à l'unanimité.

2^{ème} point : Réorganisation du SRH

Il y a actuellement un bureau gestion du personnel et un pour la formation professionnelle, la Direction va créer un bureau des relations sociales afin de « renforcer le dialogue social » avec les syndicats... et une nouvelle UGD qui s'occupera spécifiquement des vacataires.

Vote : adopté.

3^{ème} point : Fusion des services de communication Jeunesse et Sports

Dans une « perspective de rationalisation », la Direction propose de fusionner ces deux services de communication en un seul en gardant les agents y travaillant. Par la suite, elle souhaite trouver des locaux pour rassembler la sous direction de la jeunesse avec celle des sports.

Vote : adopté.

4^{ème} point : Plan de formation 2009

On notera surtout que le plan de VAE (validation des acquis de l'expérience) prendra fin en 2010, le marché relatif à cette formation ne sera pas reconduit en raison de contraintes organisationnelles et budgétaires.

Vote : adopté.

5^{ème} point : Plan Eté piscines (communication)

Cette année encore les horaires des piscines sont modifiés pour l'été. Certaines sont ouvertes de 7h à 17h, d'autres de 9h à 19h et enfin d'autres de 11h à 21h pour le plus grand plaisir du public, mais apportant de plus grandes contraintes aux agents ! Par ailleurs un bassin de baignade est créé à Paris Plage où travaillent des volontaires.

La CGT et FO réclament la même prime pour les agents travaillant en piscine et n'acceptent ce surcroît de contraintes que pour ceux travaillant à Paris Plage. La CGT renouvelle sa demande de tickets restaurant ou d'indemnité de repas.

6^{ème} point : Création d'une Direction des Achats (communication)

7^{ème} point : Mise en place des Centres de Services Partagés Comptables (communication)

La DJS n'est pas concernée pour le moment. Un vote interviendra lors d'un prochain CTP.

8^{ème} point : Ouverture d'un nouveau Kiosque Jeunes dans le 18^{ème} arrondissement au Centre musical Goutte d'Or Barbara (communication).

9^{ème} point : Procédure en cours pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris (communication)

Ces centres font partie des équipements de proximité des arrondissements et sont sous contrôle des mairies d'arrondissements qui peuvent les faire gérer soit en délégation de service public (DSP) ou en marché public par d'autres gestionnaires.

10^{ème} point : Autorisation de dépassement des 25 heures supplémentaires mensuelles pour événement exceptionnel

Le CTP doit donner son aval pour tout dépassement de ce quota, ce qui a eu lieu cet hiver pour l'accueil des sdf dans les gymnases de la division sud.

Vote : adopté.

Questions diverses

La CGT intervient à propos des Animateurs de Jeunesse qui sont en contrat précaire et demande à ce qu'ils soient titularisés. La Directrice répond que la loi autorise l'embauche de contractuels sur certains postes de la Fonction Publique. Ils ont un contrat de 3 ans renouvelable une fois et leur emploi n'existe pas en poste titulaire.